



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026-2027-2028

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2026-2027-2028, a été déposé à mon bureau le 11 septembre 2025, et que toute personne peut en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville à l'adresse : www.villemsh.ca – Section intitulée : « Rôle d'évaluation » ou en vous présentant à l'hôtel de ville durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à cet effet, tel que prévu à la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2026;
- Être déposée dûment remplie à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3M8
- Être complétée sur le formulaire « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière » disponible sur le site Internet de la ville, à l'adresse : www.villemsh.ca - Section intitulée : « Rôle d'évaluation » sous-section « Formulaire »;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement établissant la tarification des services municipaux de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande. Pour connaître le tarif applicable, rendez-vous sur le site Internet de la Ville à l'adresse : www.villemsh.ca - Section intitulée : « Rôle d'évaluation » et choisir l'option « Tarif des droits – honoraires et autres frais afférents ».

Le personnel en fonction au Service des finances à l'hôtel de ville prêtera assistance à toute personne qui le demande pour remplir le formulaire ou pour calculer le montant de la somme d'argent qui doit y être jointe.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 23 septembre 2025

(S) *Anne-Marie Piérard*

M^e ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE